

comme je l'ai fait aux autres étapes, mais l'application du bill me préoccupe, ainsi que nombre de Canadiens—et bien des gens de ma propre région du pays me l'ont dit. A mon avis, cette mesure accorde une trop grande latitude au Commissaire dans l'application des règlements. Il lui accorde des pouvoirs comparables à ceux de Torquemada ou de Robespierre. Le député de York-Scarborough (M. Stanbury) peut hocher la tête tant qu'il voudra en signe de dénégation, mais c'est mon opinion et j'y ai droit, tout comme les autres.

L'éditorial d'aujourd'hui du *Globe and Mail*, un journal qui d'ordinaire ne critique pas le gouvernement, pour ne pas dire plus, l'attaque sur ce point. Je n'en dirai pas plus là-dessus, car je suis sûr que chacun a lu ou peut lire cet éditorial. Les pouvoirs que le bill confère au Commissaire sont très étendus. A mon avis, certaines dispositions de ce bill violent peut-être la Déclaration des droits. Les craintes de beaucoup sur les modalités d'application ne seront pas diminuées par le refus du gouvernement d'accepter des amendements importants de l'opposition. Il y a quelques minutes, le député d'York-Sud (M. Lewis) a souligné que le but de la plupart des amendements proposés par les députés de l'opposition était d'améliorer le bill et d'en faciliter la mise en œuvre. Toutefois, ces amendements se sont heurtés à un refus catégorique de la part du cabinet, malgré les explications éloquentes, onctueuses et adroites du ministre de la Justice. Beaucoup d'entre nous n'ont pas été convaincus que ces amendements devraient être rejetés, notamment le droit d'appel.

• (6.00 p.m.)

Un surcroît d'inquiétude à cet égard provient des déclarations et observations contradictoires de la part des ministériels. Comme l'a signalé le député de Vegreville (M. Mazankowski), le ministre du Revenu national (M. Côté) a fait une déclaration et d'autres ministres ont fait des déclarations différentes. Le premier ministre (M. Trudeau) paraphrasant, pour ainsi dire, une ancienne reine de France qui a été décapitée a dit: S'ils ne sont pas bilingues, alors qu'ils soient garçons d'ascenseurs, ou quelque chose dans ce sens. Un des dirigeants de la fonction publique a dit qu'au début des années 70, pour obtenir un emploi ou de l'avancement, il faudrait parler couramment les deux langues. Toutes les explications

au monde ne parviendront pas à apaiser les soupçons qu'ont fait naître des remarques comme celle-là. Cela me rappelle le monologue fameux de Lady MacBeth pendant la scène où, somnambule, elle disait: «Tous les parfums d'Arabie ne rendront pas suave cette petite main.»

**Une voix:** Six heures.

**M. Nesbitt:** Quelqu'un a dit six heures. J'aurais besoin encore d'une minute environ.

**Une voix:** Continuez.

**M. l'Orateur:** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour continuer après six heures?

**Des voix:** D'accord.

**M. Nesbitt:** Une autre source d'inquiétude pour nombre d'entre nous tient à l'attitude regrettable du secrétaire d'État (M. Pelletier) pendant ce débat. Sa conduite n'a guère calmé nos angoisses, pas plus d'ailleurs que les chiffres curieux qu'il a cités lors d'une entrevue à Radio-Canada jeudi dernier. D'après lui, les francophones unilingues pourraient obtenir 25 p. 100 des emplois, tandis que les anglophones unilingues en aurait 75 p. 100. Cela fait 100 p. 100. Mais qu'arrive-t-il à tous les autres qui doivent être bilingues? Je ne sais ce qu'on en fait. Des explications bizarres comme celle-là sont loin de rassurer les gens.

En terminant, je dirai simplement ceci. J'espère que le bill donnera des résultats. C'est, je pense, le désir de la plupart des députés. Mais il y a sûrement beaucoup d'appréhension au pays au sujet de la façon dont le bill sera peut-être appliqué. J'espère, pour ma part, que mes craintes et appréhensions quant à l'application du bill et à ceux qui en seront chargés, sont sans fondement. En tout cas, je tiens à formuler une mise en garde quant à mon vote, lorsque je me prononcerai en faveur de la mesure. J'espère que les doutes qu'on entretient aujourd'hui dans la plupart des régions du pays sont sans fondement et que le gouvernement appliquera le bill en toute bonne foi, comme il l'a promis.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

**Des voix:** Bravo!

La séance est suspendue à six heures.